

Pass'livres

Les médiathèques municipales de Saintes s'invitent chez vous et vous livrent !

Charte de fonctionnement du service

Objet

- ◆ Le portage de livres à domicile par les bibliothécaires des médiathèques est réservé aux personnes qui sont dans l'incapacité temporaire ou permanente de se déplacer dans les médiathèques François-Mitterrand ou Louis-Aragon.
- ◆ L'objectif est de rompre l'isolement et permettre à tous, un accès à l'information, à la lecture et à la culture.

Inscription

- ◆ Le bénéficiaire du service doit s'inscrire comme usager des médiathèques et s'acquitter d'un droit d'inscription selon les tarifs en vigueur.
- ◆ Du fait de cette inscription, le bénéficiaire accepte automatiquement le règlement intérieur en vigueur des médiathèques.

Visites

- ◆ Une première rencontre est programmée avec les bibliothécaires responsables du service de portage à domicile afin de définir vos goûts culturels à l'aide d'un questionnaire.
- ◆ Le portage à domicile a lieu 1 fois par mois par bénéficiaire. Chaque visite est planifiée à l'avance en concertation avec le bénéficiaire et est limitée à 30 minutes pour échanger autour des documents empruntés.
- ◆ Le portage à domicile prend fin sur simple demande du bénéficiaire ou à l'initiative des médiathèques en cas de manquement à la présente charte de fonctionnement ou en cas de force majeure (suspension ou arrêt du service).

Emprunts

- ◆ Le bénéficiaire peut emprunter tous les documents accessibles des médiathèques au tarif de l'abonnement en vigueur :
 - 10 livres ou magazines
 - 10 documents multimédia (DVD, livres audio ou méthodes de langue, CD illimités)

➤ 00

- Tout abonnement donne accès à l'ensemble de l'offre numérique en ligne (presse en ligne, livres audio, musique en ligne, podcast,...)
- Les documents peuvent être renouvelés une fois pour un mois supplémentaire (si aucune réservation n'est en cours).

Rappel du règlement intérieur

- ◆ Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé.
- ◆ Dans le cas d'un document abîmé (pages détachées), il est demandé aux usagers de ne pas effectuer eux-mêmes les réparations mais de signaler le problème lors de la restitution de l'ouvrage.
- ◆ Laisser les CD, DVD, Livres lus dans les boîtiers, ne pas les exposer à une source de chaleur.

Engagement

- ◆ Les informations liées au compte usager sont conservées conformément aux règles prescrites par la loi de 1978 et pendant une durée justifiée par la finalité de leur traitement, sont réservées à l'usage des Médiathèques et ne peuvent être communiquées qu'aux personnels et destinataires habilités.
- ◆ Dans le cadre du portage de livres à domicile, j'autorise les agents de la Médiathèque de la Ville de Saintes à venir à mon domicile après prise de rendez-vous.

Engagement des médiathèques de Saintes	Engagement du Bénéficiaire
Date : Nom, Signature et tampon	Date : Nom et signature :

Médiathèques municipales de Saintes

- ◆ Médiathèque François - Mitterrand : ☎ 05.46.93.25.39
E-mail : mediatheque-fm@ville-saintes.fr
- ◆ Médiathèque Louis - Aragon : ☎ 05.46.74.34.90
E-mail : mediatheque-la@ville-saintes.fr